

# Bienvenue à la conférence de presse

## «Détermination des coûts de l'obligation de prise en charge»

Berne, 31 octobre 2017 – Hôtel Kreuz

Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

# Systeme de financement

«Financement résiduel» selon le contrat de prestations (CP) Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP:

l'indemnisation est identique pour tous les fournisseurs de prestations (FP) des cat. A-D

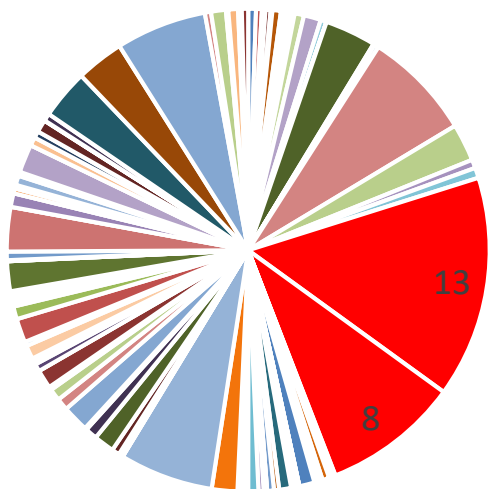
p.ex. SFr. 15.95 par heure de soins selon l'ordonnance sur les prestations dans l'assurance des soins,  
Fr. 4.40 par intervention,  
etc.

Indemnisation de l'obligation de prise en charge

SEUL. cat. A  
(organisations d'aide et soins à domicile - ASD - publiques)

Concentration du  
«PA 2018»

# Vue d'ensemble des 153 mesures d'économies



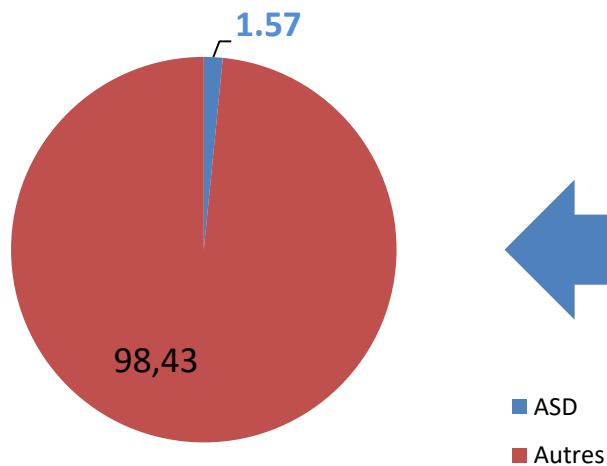
Mesure d'économies ASD 1  
**Participation des patients CHF 13 mio**

Mesure d'économies ASD 2  
**Obligation de prise en charge des  
organisations d'ASD publiques  
CHF 8 mio (moins 50% )**

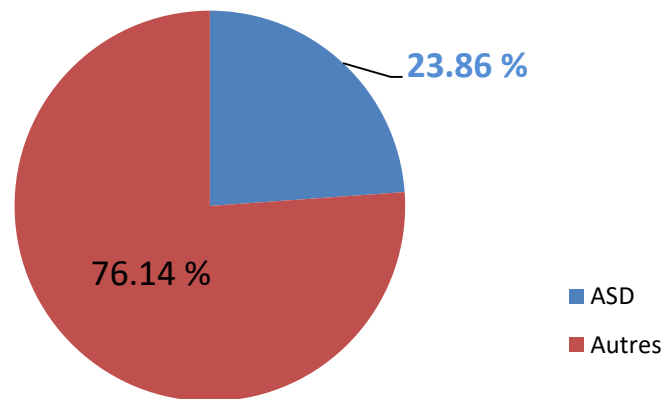
Parmi les 153 mesures d'économies , les services de maintien à domicile et leurs clients occupent la 1<sup>e</sup> et la 2<sup>e</sup> place.

# Proportion des dépenses nettes en regard des mesures d'économies exigées

Dépenses ASD en %  
des dépenses nettes du Canton



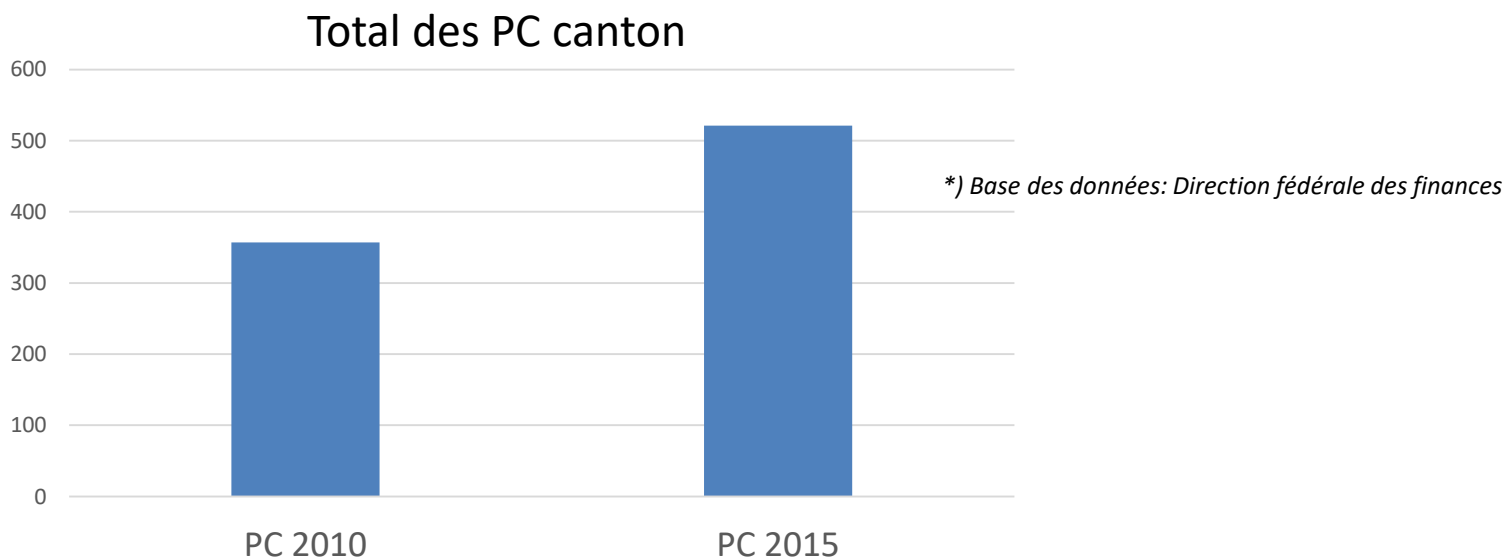
Mesures d'économies dans le secteur ASD  
en % de la totalité des mesures d'économies  
en 2018



# Prestations complémentaires (PC)

Augmentation des PC (liées à l'AVS) dans le canton de Berne selon la Direction fédérale des finances:

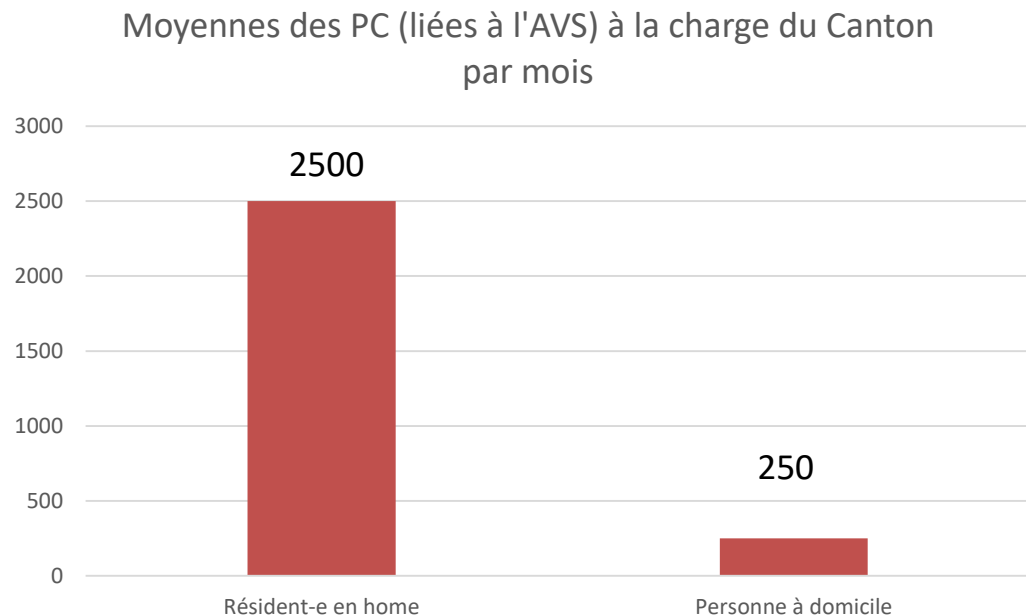
2010: CHF 357 mio 2015: CHF 521 mio → + 46%



# Home – Aide et soins à domicile (ASD)

«L'ambulatoire avant l'institutionnel» – pas d'opposition des secteurs de prise en charge!

→ Les prestations complémentaires (PC liées à l'AVS) constituent un facteur de coûts déterminant :



*\*) Calculs effectués par nos soins sur la base des analyses spécifiques de l'OFAS*

→ Facteur 10: avec ces CHF 2'500 / par mois, le Canton peut financer environ 50 heures de soins à domicile.

# Hôpital – Aide et soins à domicile – Home

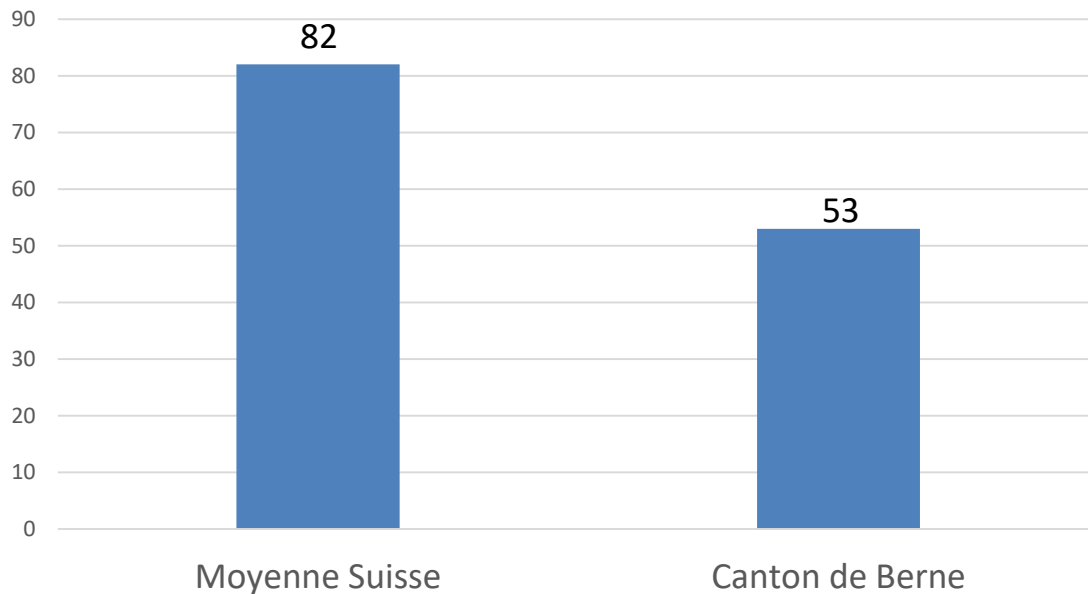
## Conséquences:

- Les secteurs de prise en charge ne devraient pas être opposés les uns contre les autres mais ils doivent se compléter.
- Les organisations d'ASD
  - constituent des facteurs d'optimisation (sur le plan économique) pour les hôpitaux ,
  - contribuent de manière déterminante à permettre au Canton de plafonner à 15'500 les places en home,
  - sont prêtes à soutenir les efforts du Canton dans ce sens malgré la hausse du nombre de personnes âgées et à épauler les hôpitaux pour assurer une prise en charge optimale. Mais il est impératif que les indemnisations couvrent les coûts!

# Comparaison avec d'autres cantons

Est-ce que l'indemnisation versée aux organisations d'ASD dans le canton de Berne est (trop) généreuse?

Subventions publiques dans le secteur de l'ASD per heure de soins OPAS



*\* Calculs réalisés par nos soins sur la base de la statistique OFS*



# Détermination des coûts de l'obligation de prise en charge

Expertise effectuée sur mandat de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile (ASD)

Patrick Zenhäusern

Conférence de presse à Berne

Berne, 31 octobre 2017



1. Situation initiale et problématique
2. Modèle de référence et mise en œuvre
3. Résultats et interprétation

# Thème général – Indemnisation du canton pour l'obligation de prise en charge assumée par les organisations d'aide et de soins à domicile (ASD)



Conséquences financières de l'obligation de prise en charge pour les organisations d'ASD publiques bernoises pour l'année 2016

Créer une base de discussion sur la légitimation et le montant des éléments composant la rémunération de l'obligation de prise en charge assumée par l'ASD

# Facteurs de coûts de l'obligation de prise en charge assumée par les organisations d'ASD publiques

## Etendue de l'obligation de prise en charge des organisations d'ASD publiques

Prise en charge immédiate et dans tout le canton dans un périmètre donné

Pas d'arrêt des interventions sans motifs graves

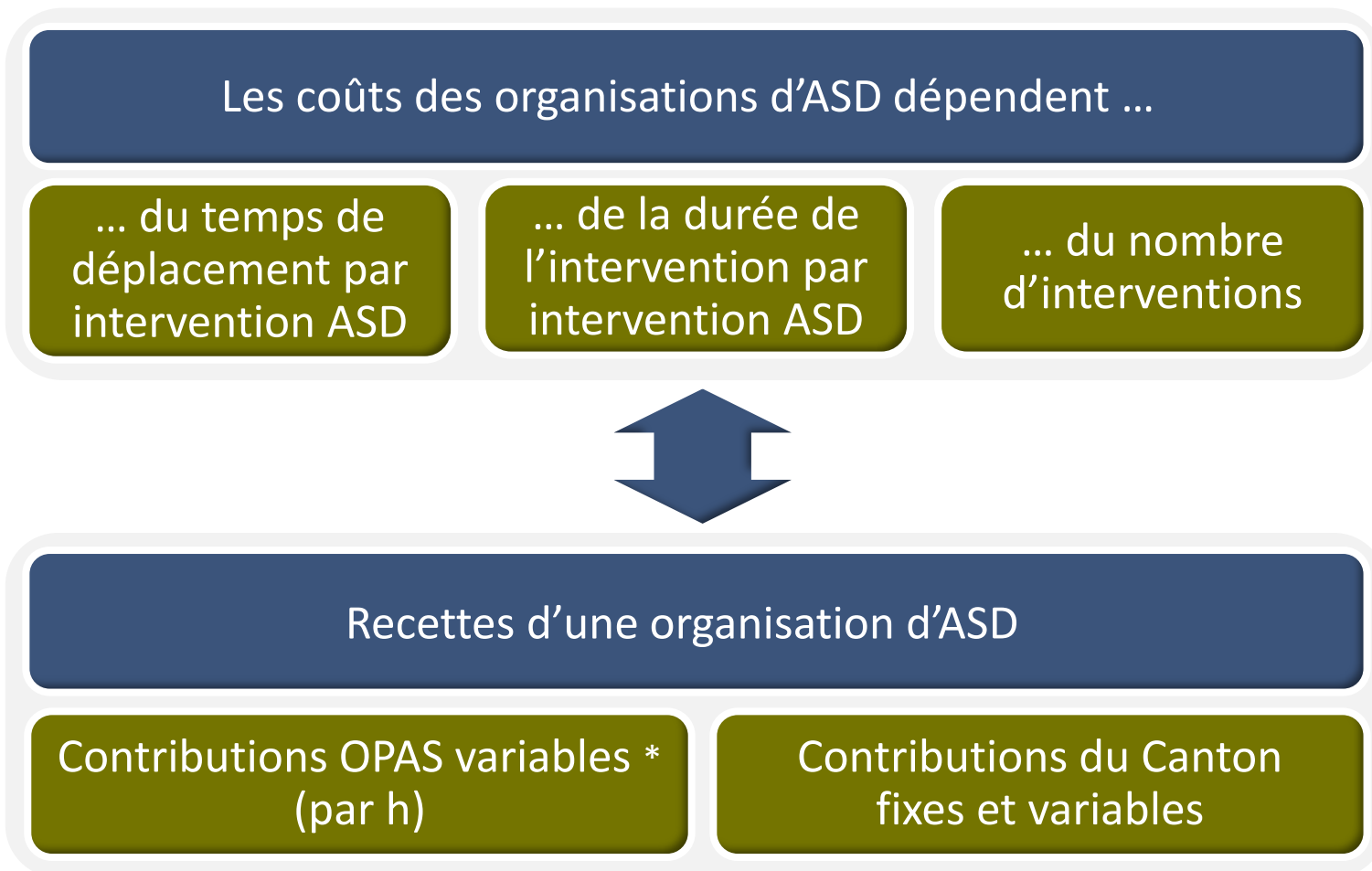


## Facteurs de coûts spécifiques dus à l'obligation de prise en charge de l'ASD

Prise en compte d'une réserve de capacité

Prise en compte de coûts supplémentaires dus aux interventions difficilement exigibles

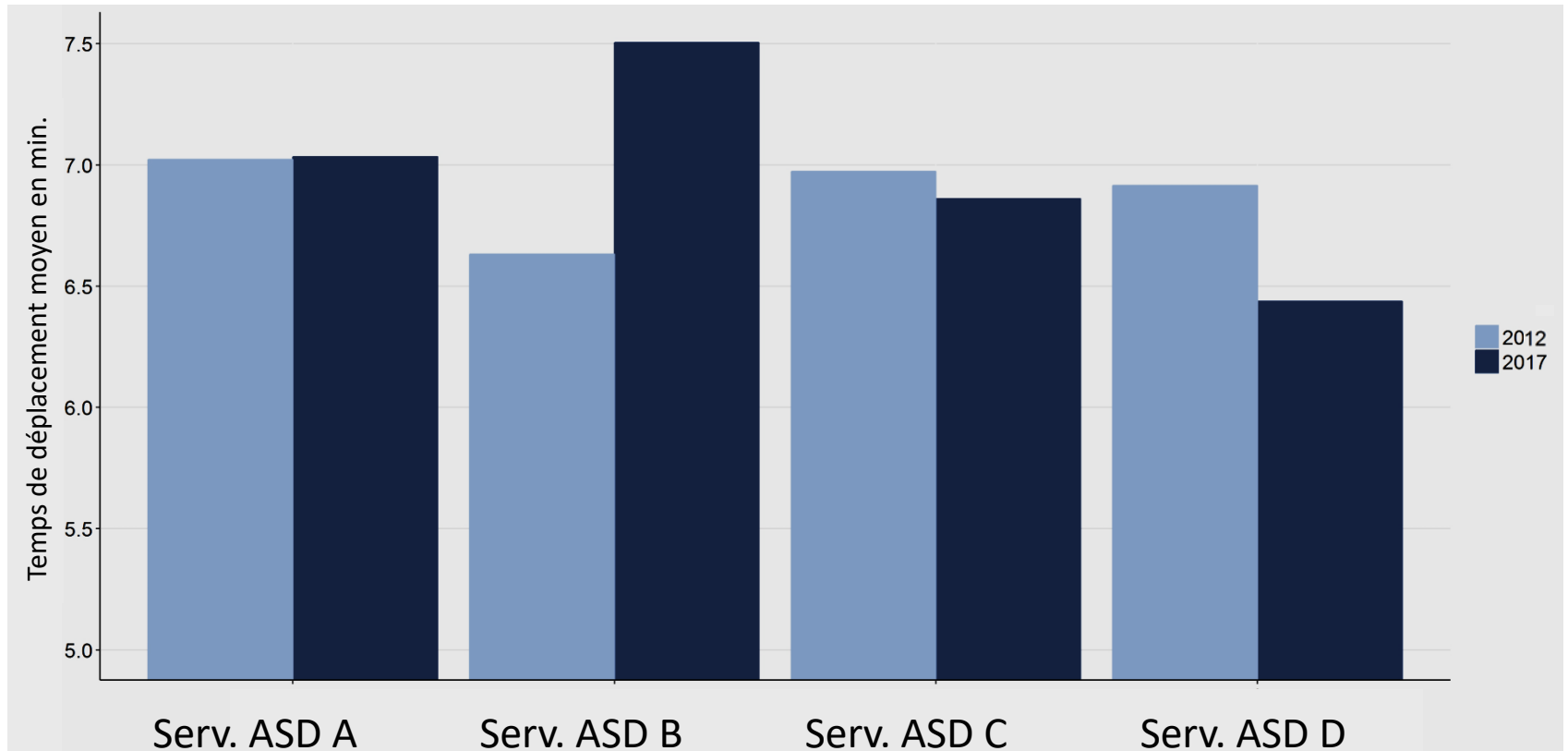
# Coûts et recettes des organisations d'ASD sans égard à l'obligation de prise en charge



\* Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)

# Evolution du temps de déplacement moyen

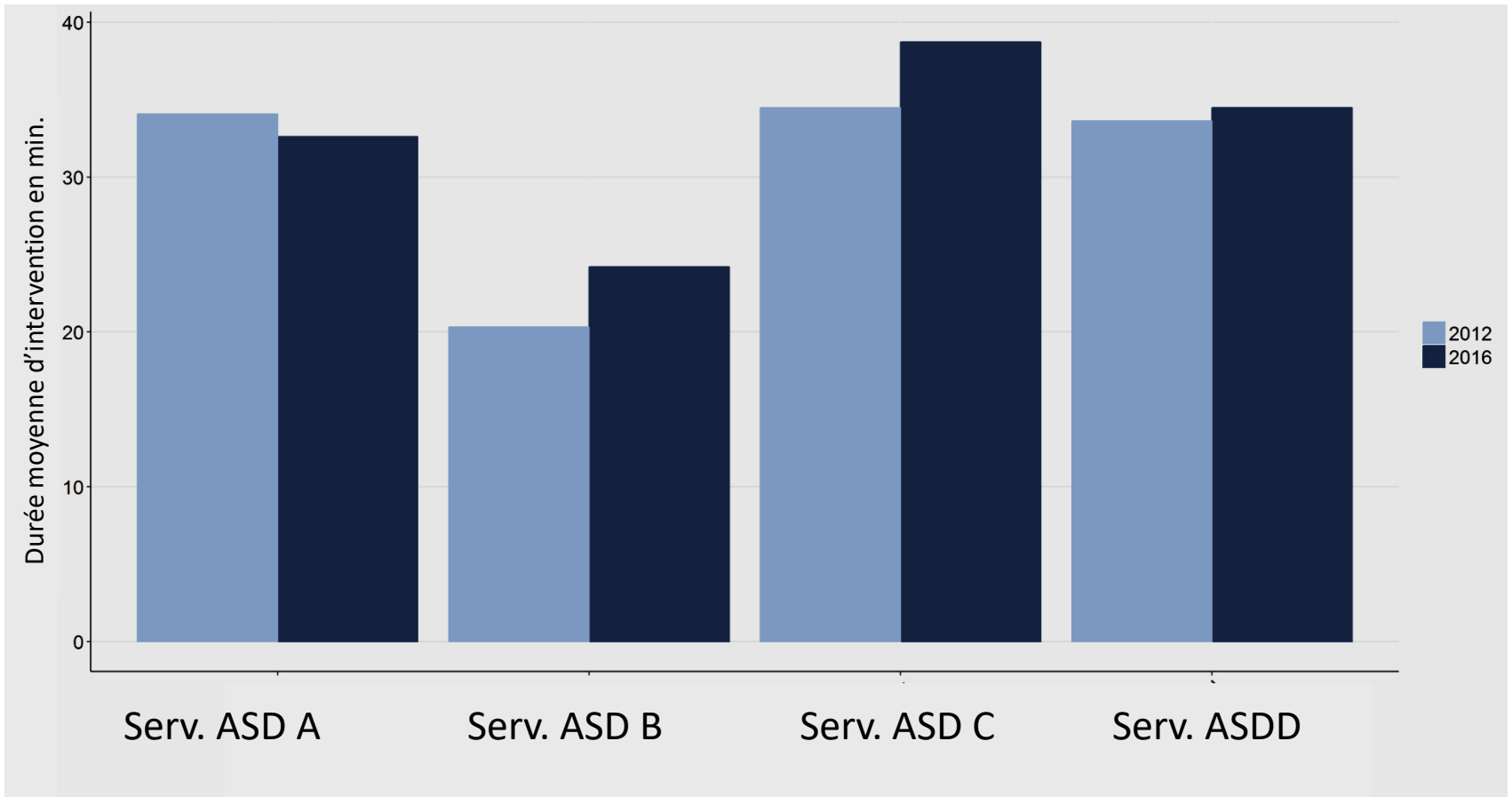
On observe des évolutions différentes des temps de déplacement.



Temps de déplacement moyen en fonction de la prestation et du service d'ASD  
Source: données spécifiques des organisations d'ASD, calcul et graphique Polynomics AG 2017

# Evolution de la durée d'intervention moyenne

Par rapport à 2012, la durée des interventions est restée à peu près constante.

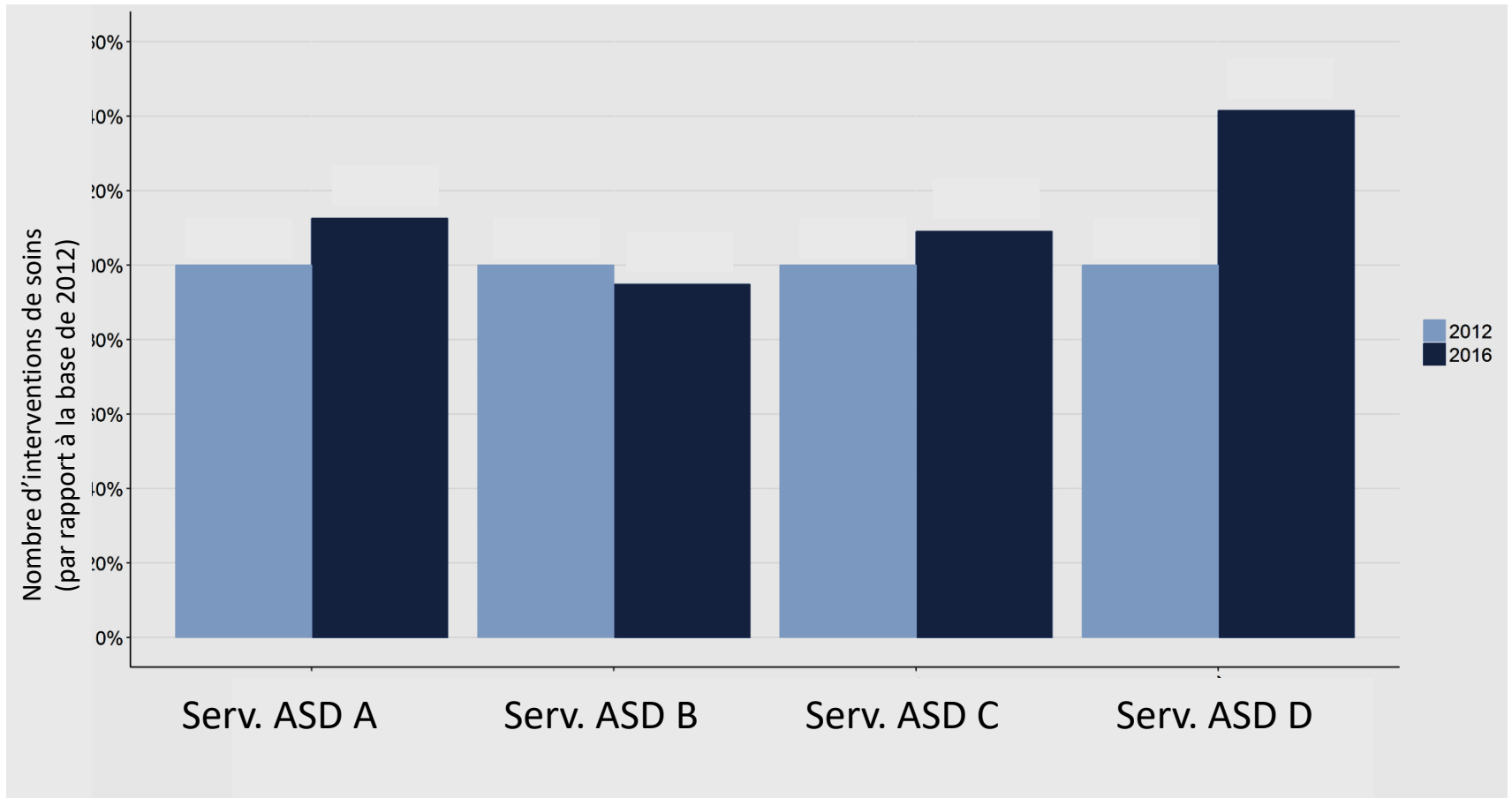


Evolution de la durée d'intervention moyenne 2012/2016. Base: Total des heures de soins facturées et nombre total d'interventions

Source: données spécifiques des organisations d'ASD, calcul et graphique Polynomics AG 2017

# Evolution du nombre d'interventions

Par rapport à 2012, le nombre d'interventions est d'une manière générale en augmentation.



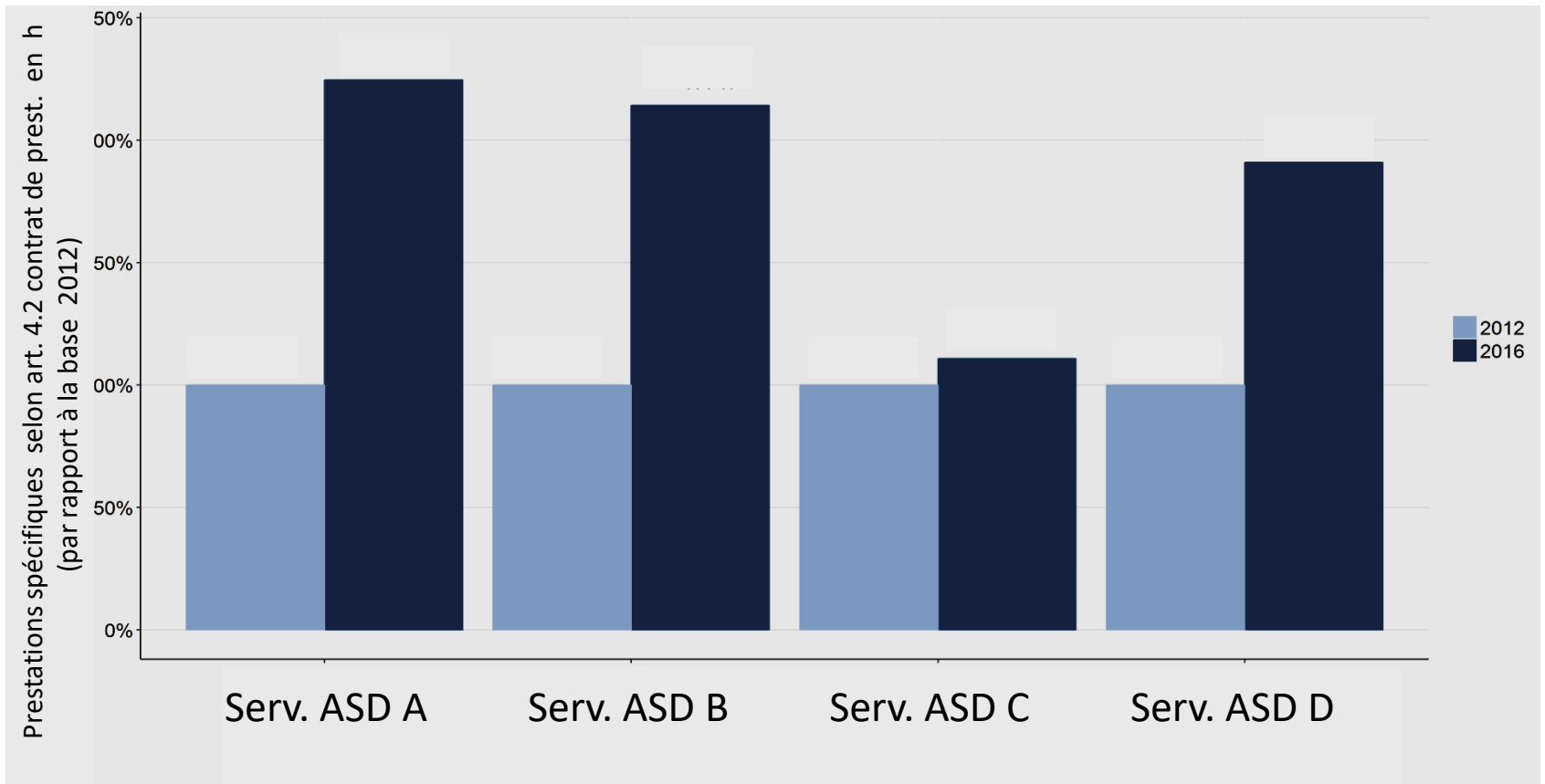
Evolution du nombre d'interventions 2012/2016. Données de 2012 extrapolées sur l'ensemble de l'année de façon linéaire.

Source: données spécifiques des organisations d'ASD, calcul et graphique Polynomics AG 2017



# Evolution des prestations spécialisées

Les prestations spécialisées (dites spécifiques selon contrat de prestations) accusent une croissance considérable ces dernières années.



Evolution des heures de prestations spécialisées 2012/2016

Source: données spécifiques des organisations d'ASD, calcul et graphique Polynomics AG 2017

# Synthèse de la situation en 2016

## Changements d'ordre structurel dans le secteur de l'ASD ces dernières années

- Changements d'ordre structurel ces dernières années
  - Forte augmentation des prestations spécialisées
  - Optimisation de la combinaison de personnel
- Effets contraires sur les coûts nets dans le domaine de l'obligation de prise en charge

Augmentation des interventions, prestations spécialisées et coûts fixes

Hausse des coûts nets?

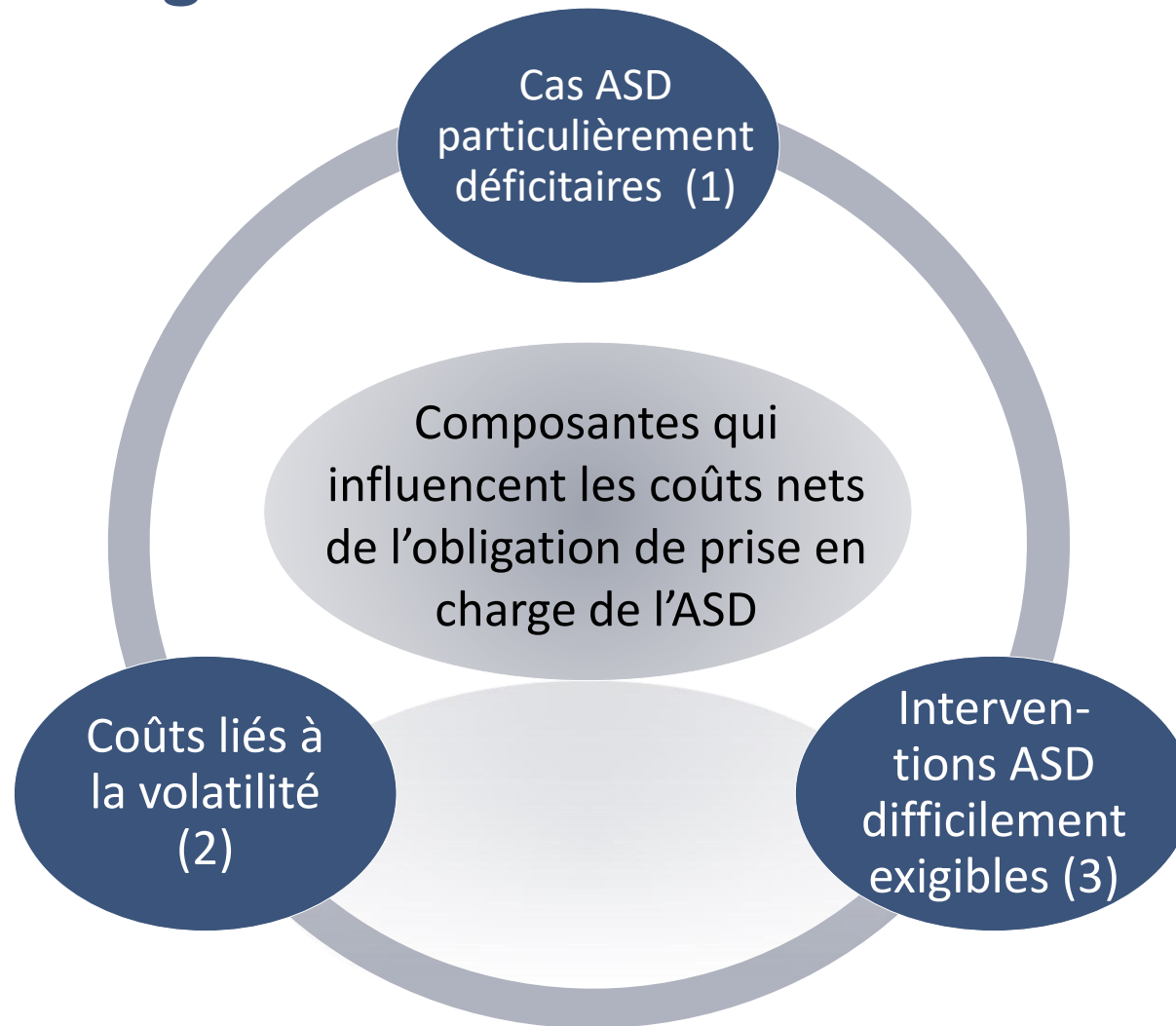
Optimisation des temps de déplacement et de la combinaison de personnel

Baisse des coûts nets?

Effet net



# Composantes des coûts nets de l'obligation de prise en charge



# Détermination des coûts nets de l'obligation de prise en charge

## Coûts ASD particulièrement déficitaires (1)

### Relevé des données dans des organisations d'ASD représentatives

- Grille quantitative
- Coûts
- Recettes

### Détermination de la couverture des coûts d'une organisation d'ASD représentative

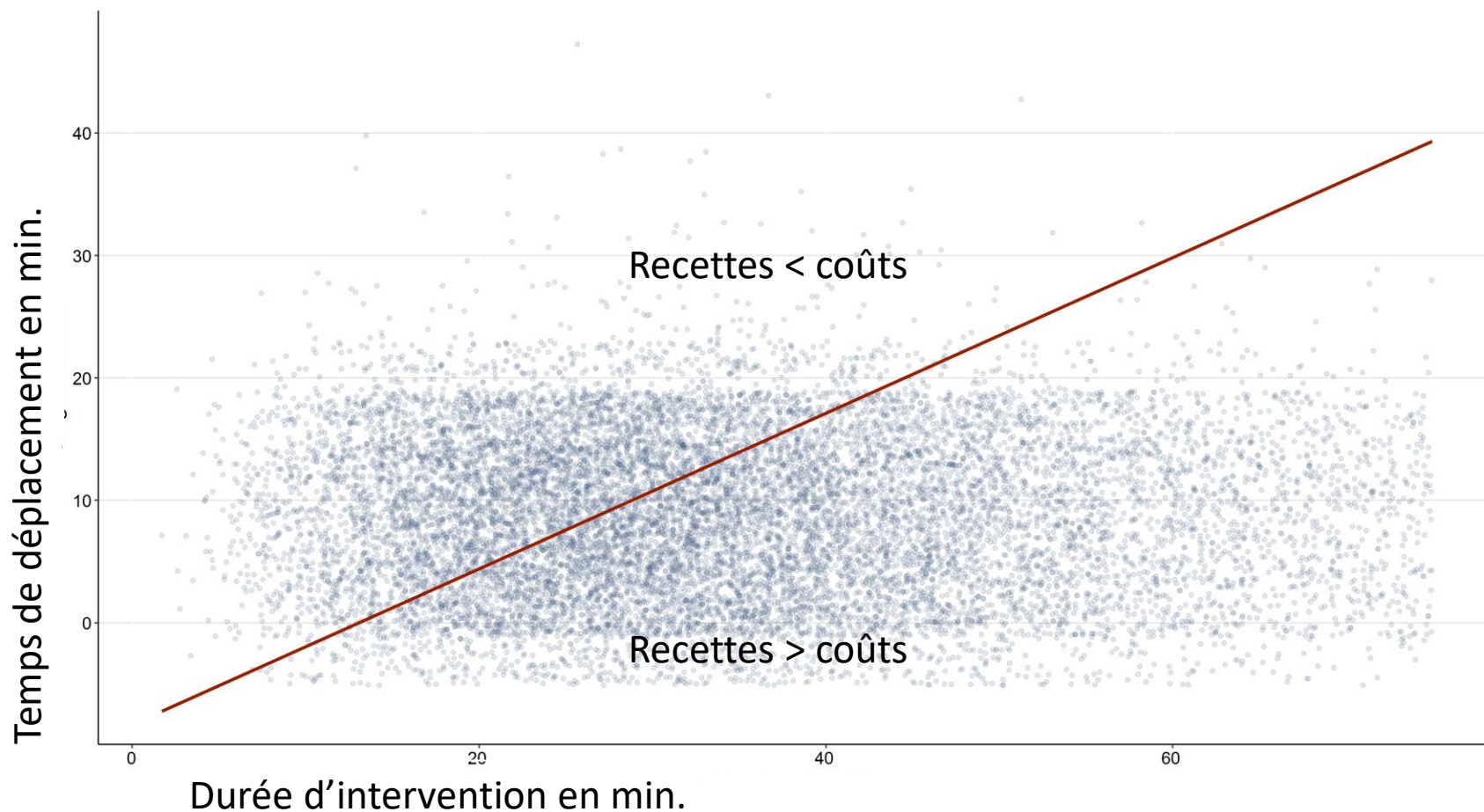
- Contribution de couverture par intervention
- Couverture des coûts par intervention
- Couverture des coûts de toutes les interventions de l'organisation d'ASD

### Détermination de la couverture des coûts des autres organisations d'ASD représentatives

### Extrapolation à l'échelle cantonale

# Interventions d'ASD rentables et non rentables

Plus de la moitié des interventions d'ASD du canton de Berne sont déficitaires



Proportion d'interventions déficitaires en 2016: 56%. 10 % des interventions présentées  
Source: calcul et graphique Polynomics AG 2017.

# Détermination des coûts nets de l'obligation de prise en charge

Coûts liés à la volatilité (2) et coûts supplémentaires pour les interventions d'ASD difficilement exigibles (3)

## Coûts liés à la volatilité

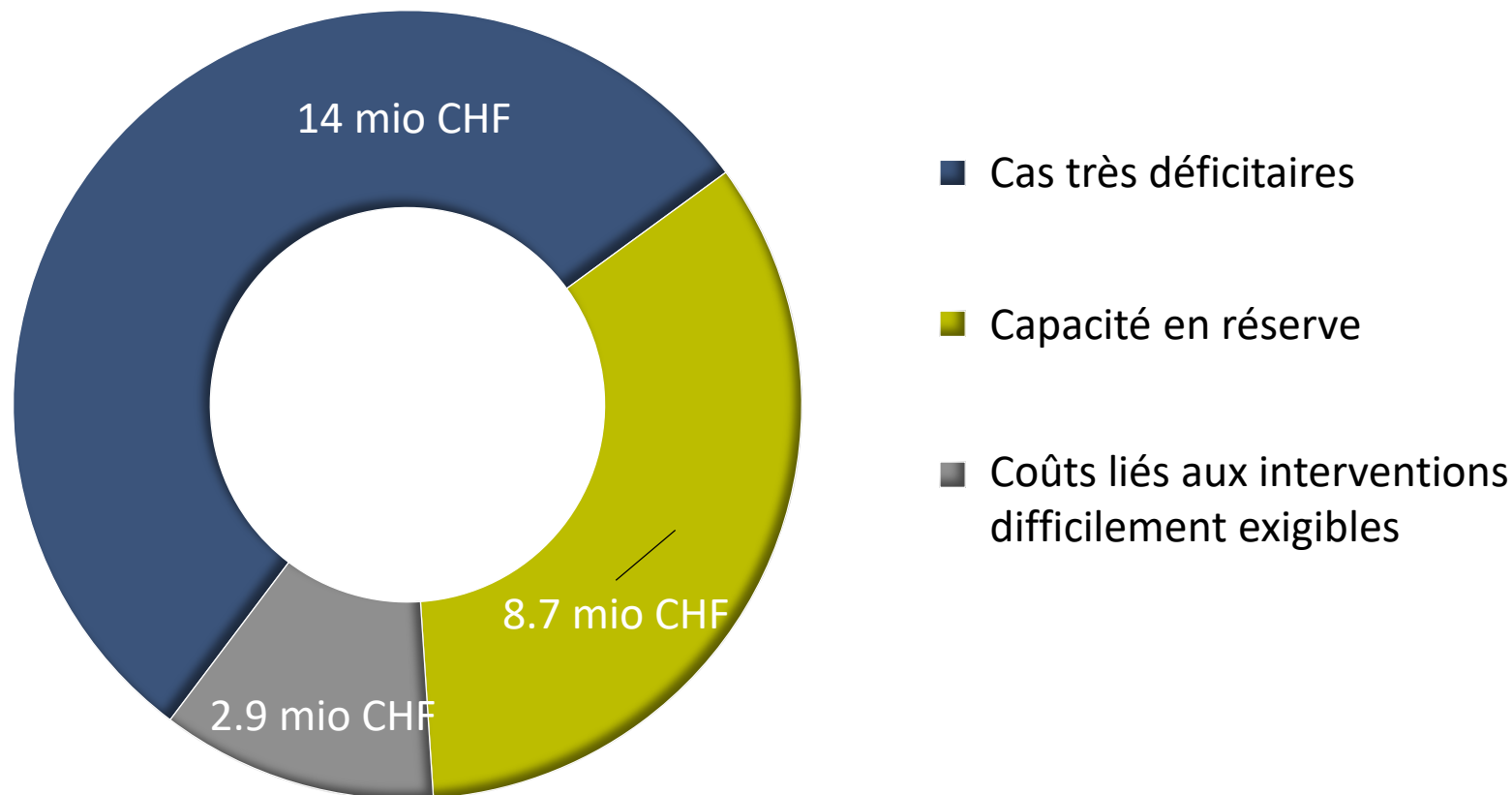
- Prise en compte des réserves de capacité dans les coûts de personnel directs totaux

## Coûts supplémentaires des interventions difficilement exigibles

- Prise en compte des coûts de personnel directs supplémentaires dus aux cas difficilement exigibles
- Prise en compte de la part des coûts liée à la gestion et à l'administration

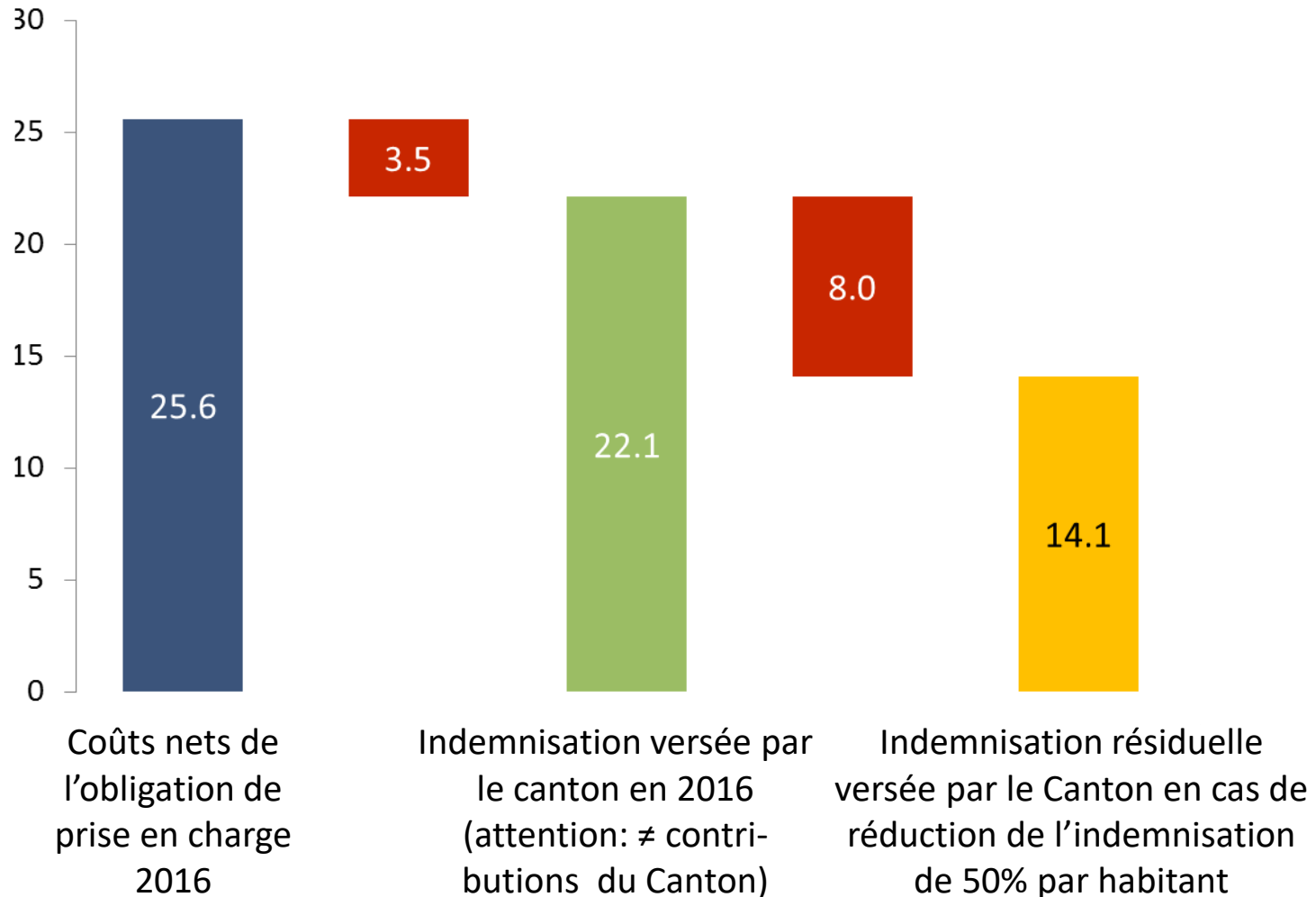
# Coûts nets de l'obligation de prise en charge en 2016 (1/2)

Résultats en relation avec les composantes de l'obligation de prise en charge de l'ASD



# Coûts nets de l'obligation de prise en charge en 2016 (2/2)

Résultat condensé dans le contexte de l'indemnisation versée par le Canton de Berne





# Interprétation des résultats

## Indemnisation de l'obligation de prise en charge suffisante?

- L'indemnisation actuelle est insuffisante – sous-couverture de CHF 3.5 mio
- La question se pose de savoir dans quelle mesure de nouvelles réductions de l'indemnisation par le Canton seront accompagnées d'une réduction de la qualité de la prise en charge

## D'autres mesures d'amélioration de l'efficacité des services d'ASD sont-elles envisageables ?

- Optimisation de la combinaison du personnel
- Salaires pratiqués dans les organisations d'ASD publiques plus faibles en comparaison intercantonale
- Coûts de location: un facteur de coût exogène

## Alternatives à la diminution de l'indemnisation ?

- Différences considérables entre les organisations d'ASD en ce qui concerne les coûts de l'obligation de prise en charge
- Il faut discuter la légitimation et le montant des composantes de la rémunération versée pour l'oblig. de prise en charge de l'ASD sur une base objective.



**Merci de votre attention**

Polynomics AG  
Baslerstrasse 44  
CH-4600 Olten

Telefon +41 (0)62 205 15 70  
[www.polynomics.ch](http://www.polynomics.ch)



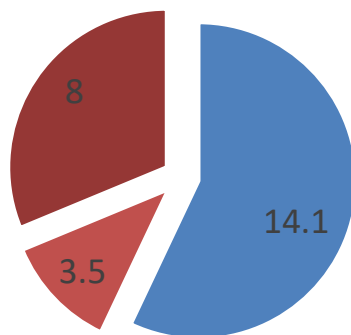
«PA2018»:

Conséquences pour les organisations d'ASD  
publiques et position de l'Association  
cantonale d'aide et de soins à domicile

# Manque de moyens financiers pour l'ASD

Financement de l'obligation de prise en charge (OPC) assumée par les organisations d'ASD publiques à but non lucratif

Découvert des organisations d'ASD publiques concernant l'obligation de prise en charge dès 2018 \*)



- Recettes OPC à l'avenir selon le Conseiller d'Etat
- Découvert aujourd'hui
- Découvert supplémentaire à partir de 2018

→ Découvert futur de 11,5 mio de francs → près de 50% de l'OPC

\*) Selon Polynomics, Olten: entreprise de consultants dans le secteur de la concurrence et de l'économie de la régulation

# Est-ce le marché qui régit les soins de santé?

*«Grâce à la nouvelle concurrence, des soins de santé (une prise en charge) généralisés sont garantis, affirme le porte-parole de la SAP»*

«Der Bund» du 6.7.2017

Cette affirmation est-elle correcte? Est-ce le marché qui régit les soins de santé (la prise en charge) généralisés dans le secteur de l'ASD?

- Non, car le marché ne résout pas le problème des interventions de courte durée et des prestations de base fixes.
- Il y a sur ces points une grande différence par rapport au mandat et au financement des hôpitaux et des homes.

# Conséquences

## **Le PA 2018 ne permet pas de maintenir les soins de santé (la prise en charge)**

Les organisations publiques ne pourront plus remplir les conditions du contrat de prestations :

- Nombre d'organisations d'ASD ont aujourd'hui déjà des fonds propres insuffisants
- Nombre d'organisations d'ASD tombent dans les chiffres rouges – existence en péril
- Nombre d'organisations d'ASD sont toujours plus confrontées à des problèmes de liquidités
- Les prestations d'ASD sont réduites – mise en danger de la prise en charge par l'ASD
- Transfert des prestations vers les hôpitaux , les homes et les médecins
- Nouveau transfert vers les prestations complémentaires
- Charge fiscale et liée aux primes en augmentation
- Surcharge menaçant les communes

→ Le PA 2018 fragilise la stratégie cantonale du 3<sup>e</sup> âge «L'ambulatoire avant l'institutionnel».

# Demandes de maintien de la sécurité de la prise en charge

- Faire des économies, d'accord, mais ni dans cette ampleur ni unilatéralement sur le dos des soins ambulatoires, dans le domaine de l'obligation de prise en charge.
- Il convient de mettre en œuvre la stratégie du 3e âge «L'ambulatoire avant l'institutionnel».
- Le principe fixé dans la loi d'une fourniture de soins de santé ambulatoires et d'une prise en charge à domicile à l'intention des habitants du canton de Berne doit être garanti. Cette volonté a un prix et le financement des prestations doit couvrir les coûts.
- Le contrat 2017 doit être prolongé en 2018.
- L' Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile est prête à discuter d'autres systèmes de rémunération.

Merci de votre attention!